



## Régularisation de 20 ans d'eau

Par **c\_kari77**, le **05/04/2009** à **19:37**

Bonjour,

Mon père a acheté un local commercial aux enchères, il y a 3 ans. Le syndic a réalisé que ça fait des années qu'il n'y a pas eu de relevés du compteur d'eau et que rien n'a été payé par l'ancien propriétaire. Aujourd'hui, le syndic demande une régularisation d'une vingtaine d'année de consommation d'eau. Est-ce légal ?

Merci par avance pour votre aide.